L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 25 FÉVRIER 1850.

Imprimée et publiée par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS:
LUNDI MATIN, 25 FEVRIER.

CHARBON AMÉRICAIN.—On verra en se référant à nos colonnes d'annonces que M. Mortimer Tyrner a reçu un lot de l'excellent charbon connu sous le nom d'*American Cannel Coal*. C'est la première fois qu'il en a été expédié à la Nouvelle-Orléans. Ce charbon provient des mines du colonel William M. Peyton situées dans la Virginie, comté de Kanawha. Il est réellement supérieur au *cannel* anglais en ce qu'il est plus dur et qu'il renferme en plus grande quantité le gaz qui entretient la combustion.

INCENDIE DU NAVIRE RUSSIA.—L'enquête relative à l'incendie du navire *Russia* a été reprise samedi devant M. Baldwin, commissaire des Etats-Unis. Le capitaine Thomas A. Snow, demeurant à la Passe du Sud-Ouest, M. Lawrason et M. Jacob Barker ont été interrogés comme témoins. L'examen se poursuivra aujourd'hui à midi.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Le doyen des artistes du théâtre d'Orléans, prend son bénéfice ce soir. Nous ne chercherons pas à faire ressortir les titres de M. Mathieu à la bienveillance publique. Ses nobles élans de service le recommandent ainsi que sa femme à tous ceux qui ont le culte de l'art et qui veulent encourager le talent. Le spectacle est d'ailleurs composé de manière à assurer une magnifique chambrée aux bénéficiaires. Avec l'*Ambassadrice*, les *cheveux pour deux têtes* et *Une Maison en Loterie*, la recette est infaillible.

HAVANE.—Nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 21 février. Il n'y est guère question que du prochain Strakosch et de ses concerts.

REVUE DU NOUVEAU MONDE.—La livraison du 15 février nous a été transmise. Elle se compose d'un choix d'articles excellents et d'une charmante esquisse de l'éditeur sur les bals de New-York.

TROISIÈME MUNICIPALITÉ.—Le maire a adjugé samedi, aux enchères publiques, le contrat pour le nettoyage des rues de la Troisième Municipalité pendant une année. Le premier district est échu à M. Thomas Hynes au prix de $7,200; le second a la même personne au prix de $15,000, le troisième à M. Martin Duggan au prix de $6,400, et le quatrième à M. Louis de la Rosa au prix de $4,600. Le montant total de l'adjudication est de $31,700, ce qui est une économie d'environ huit mille piastres sur les contrats passés d'après l'ancien système.

CONGRÈS.

SÉNAT, 15 *janvier*.—M. Benton réclame la prise en considération de sa motion tendant à mettre la Constitution de la Californie au compte des territoires en engageant à refuser de présenter un bill pour admettre la Californie dans l'Union.

M. Butler, de la Caroline du Sud, prend la parole contre la motion de M. Benton et contre l'admission de la Californie dans l'Union.

M. Badger succède à M. Butler et se prononce également contre le vœu de la Constitution de la Californie à un comité et contre l'admission de cette province dans l'Union. Il maintient que la Californie n'a pas le droit de se constituer en Etat. Il résulte clairement du traité de Guadalupe Hidalgo que l'initiative pour la formation des provinces cédées par le Mexique, en Etats, appartient au Congrès. Ce traité porte en termes formels que les territoires dont la cession est stipulée seront admis dans l'Union américaine lorsque le Congrès le jugera convenable. M. Butler défend d'ailleurs la ligne de conduite suivie par le président. Celui-ci, dit-il, a obéi aux motifs les plus purs; il n'a rien fait qu'il pût entraver la libre action des habitants de la Californie.

M. Webster prend la parole. Il ne veut, dit-il, que soumettre quelques courtes observations au Sénat. Plus tard il pourra lui être nécessaire de s'étendre plus longuement sur ce sujet.

M. Hale dit assez que les mots ont été M. Clemens proposé de retrouver à marcher à la tête de la discussion.

Cette motion prévaut et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—La Chambre est constituée en comité général. M. Root, de l'Ohio, prend la parole. Il s'étend longuement sur les recommandations du président relatives aux affaires territoires.

M. Wellborn, de la Georgie, fait un excellent discours en faveur d'un compromis d'après celui du Missouri. Il s'élève contre la dissolution du pacte fédéral. Celui, dit-il, qui agite la question de l'esclavage pour diviser l'Union, devrait être chassé du pays par l'indignation publique.

M. Mann, du Massachusetts, analyse le discours et les doctrines de M. Cass sur la question de l'esclavage. Il maintient que le Congrès a le droit de prohiber cette institution dans les territoires. Rien ne le lui interdit dans la Constitution soit dans la loi du pays.

M. Venable obtient la parole, mais sur la proposition d'un membre le comité se dissout et la Chambre s'ajourne.

MISE A L'EAU.—Le steamer de guerre américain *Pocahatan* a été lancé ces jours derniers du chantier de marine de Gosport. Une foule énorme, parmi laquelle on distinguait bon nombre d'officiers de marine, assistait à cette intéressante opération. Il n'y a pas eu d'accident. La plus grande longueur du *Pocahatan* est de 276 pieds; sa largeur est de 45 pieds et il a plus de 18 pieds de calé.

PATAGONIE.—Des nouvelles reçues directement de Patagonie et publiées dans les journaux de Boston, apprennent que le capitaine d'un navire américain a été massacré par les naturels. Le capitaine Brown, de la goélette *John Alleyne*, a été fait prisonnier par les Patagoniens, mais il a réussi à s'échapper après une captivité de plus de trois mois.

RIO JANEIRO.—Il a été reçu à New York des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 5 janvier. La Législature s'était réunie le 1er et l'empereur, dans son discours d'ouverture, avait insisté principalement sur la nécessité d'augmenter les forces de terre et de mer.

Un grand nombre de bâtiments américains se trouvaient dans le port. Le navire Martha parti de Baltimore pour Acapulco avec un chargement de charbon, est entré en détresse à Rio Janeiro le 3 janvier après avoir atteint les parages du cap Horn. Il a dû refaire son chemin pour réparer de graves avaries qu'il avait reçues pendant une tempête.

NOUVEAU TARIF A HAITI.—Une ordonnance de l'empereur Soulouque, en date du 10 janvier, est venue changer une fois encore les dispositions de peine mises en vigueur de celle du 16 décembre.

Aux termes de ces nouvelles dispositions, le monopole sur le café est aboli. Seulement, un cinquième de l'approvisionnement existant par la place sera acquis par le gouvernement, à un prix qui ne pourra dépasser $50 (argent du pays) par 100 livres. Les marchands ne pourront, en outre, vendre du café pour l'exportation qu'aux négociants qui importeront eux-mêmes des marchandises du dehors. Toutes les transactions seront surveillées, à cet effet, par un comité de contrôle.

En même temps, le prix de vente des articles importés sur le marché haïtien est fixé de la manière suivante :

Colette grue, bonne qualité, $1 l'aune; idem, inférieure, 30 cts; id. blanche, bonne, $1 20; étoffes à carreaux, 24 pouces, 90 cts; id. 28 p. $1; id. 35 p. $1 25; indiennes belles, étroites, $1 25; id. id. larges, $2; madapolam blanchi, 29 pouces, 90 cts; id. id. 24 pouces, 68 cts; manchettes russi bleus, la douzaine, $7; mouchoirs de l'Inde, par pièce de 8, $40; id. madras, $52; id. id. imitation, belle qualité, $22; id. id. ordinaire, $16; bas blancs de coton fin pour dames, $31; id. id. communs id. $20; chaussettes de coton ordinaire, $8; colerie de Brabant, $1 25 l'aune; coutil de coton ordinaire, $1 30; id. fin, $1 75; cuivre à cendre, $4 50 le liard; calicot fin blanc, $3 l'aune; id. ordinaire, $1 25; bombasine noire, $1 75; voiles fines, suivant la qualité, de $3 à $6; manchettes à manches de corne, $36 la douzaine; id. id. de bois, $22; plombes de $1 à $1 50; toile blanche ordinaire, $1 25 l'aune; [illegible] $1 80; calicot ordinaire, $1; id. [illegible] $1 50; [illegible] $1 50; [illegible] $1 50;